

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 648

Artikel: Apprivoisons les chiffres ! : un peu de statistique sur le cinéma en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

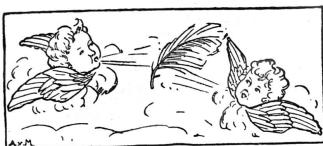
Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Papiers Peints DUMONT

19 B^e HELVETIQUE

cessé, à la mémoire de laquelle cette institution sera consacrée, avait conçu ce projet, elle-même la première femme de son pays à embrasser cette vocation, entrant résolument comme étudiante-apprentie à l'hôpital des enfants malades d'Ormond Street; et toutes les sœurs gardent le souvenir vivant de sa promptitude d'esprit, de son



DE-CI, DE-LA

Une présidente de la Chambre basse.

C'est au Danemark que cela se passa, le 2 juin dernier. En effet, cette session de la Chambre a été présidée par Mme Gautier-Schmit, seconde vice-présidente de cette Assemblée législative.

S. F.

La mort d'une romancière.

De Melbourne (Australie) vient d'arriver la nouvelle de la mort d'une romancière suisse, Mme Esther Landolt. Elle était Zurichoise et avait épousé un médecin de Melbourne. Elle a publié en Suisse plusieurs romans, écrits après s'être fixée en Australie, mais dont l'action se passe dans sa patrie. Sa *Delphine, la servante*, a été honorée d'un prix d'honneur de la Fondation Schiller suisse.

Les femmes médecins dans le Reich.

L'Allemagne comptait, en 1942, 75.960 médecins, dont, comme l'a écrit *Médecine et Hygiène*, N° 6, 9.426 femmes. Celles-ci se répartissaient comme suit : 4546 exerçaient leur activité sur la base d'un contrat de service, et 2.210 étaient établies comme praticiens indépendants. Les autres n'exerçaient pas leur profession. La proportion des femmes médecins mariées était de 54,7 %, dont 47,1 % avaient épousé des collègues.

Le plus jeune des conseillers d'Etat en Angleterre.

La princesse Elizabeth va sous peu devenir conseiller d'Etat — le plus jeune dans l'histoire

Le Consommateur
soucieux de ses intérêts
fait ses achats à la
COOPÉRATIVE

Femmes médecins dans l'antiquité

De la même collaboratrice dans le m^e journal, les intéressants détails suivants :

...l'histoire de la médecine cite un grand nombre de femmes qui, dès les temps les plus reculés avaient acquis une renommée en exerçant la profession de médecin. N'insistons pas sur le fait qu'elles se dédiaient surtout à l'art des cosmétiques, qu'il était difficile, sinon impossible, en ces temps-là, de séparer de la médecine proprement dite.

La première femme médecin sur laquelle on possède des renseignements quelque peu certains était une Grecque, appelée Aspasie. Les historiens ne savent pas s'il s'agit là de la célèbre amie de Périclès, ou d'une homonyme. Ses écrits d'obstétrique furent recueillis en un traité par Actius d'Amida (543 av. J.-C.), mais ils ont été perdus. Aspasie s'était surtout spécialisée dans la cosmétique.

L'histoire d'une autre femme médecin, Artémise, est plus connue. C'est là une des figures féminines les plus sympathiques de l'antiquité ; elle est représentée comme le symbole de la fidélité conjugale. Artémise était l'épouse du roi Mausole de Carie auquel elle fit élever un splendide tombeau, qui devint l'une des sept merveilles du monde. Elle s'occupa avec beaucoup d'intelligence d'études de médecine, et spécialement du pouvoir guérisseur des plantes. L'histoire d'ailleurs nous apprend que si Sparte laissait aux femmes toute liberté d'accéder aux professions libérales, les Athéniens avaient interdit, par une loi, aux femmes et aux esclaves (charmant ce rapprochement, n'est-ce pas ?) l'exercice de la médecine.

Que les fleurs de Hirt sont donc belles !

4, rue de la Fontaine Tel. 5.01.60

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la **PHARMACIE FINCK & C^e**
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONNE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cour de Rive, Angl. Boulevard Helvétique, 30

BAECHLER
tient tout mettant tout!

tolérance qui étaient interdites aux termes de la loi de 1930 sur la protection de la santé publique et l'assistance sociale.

Le nouveau décret assujettit aussi à des examens médicaux périodiques et occasionnels les prostituées et toutes les autres personnes (sauf les femmes mariées) exposées à contracter et à transmettre des maladies vénériennes. Le mariage est interdit aux vénériennes. D'autres dispositions, obligeant les malades vénériens à se soigner et punissant la transmission des maladies vénériennes, existaient déjà dans la loi de 1930.

Le décret, qui inspire des principes dictatoriaux de coercition dans un domaine où jusqu'ici elle s'est avérée inefficace à l'égard de la population civile, ne saurait prévenir la dissémination des maladies vénériennes.

F. A. I.

Apprivoissons les chiffres !

Un peu de statistique sur le cinéma en Suisse

Sait-on bien...

qu'il est vendu annuellement de 30 à 36 millions de billets de cinéma dans toute la Suisse ? et que 50 à 54 millions d'heures sont passées au cinéma chaque année par nos concitoyens et concitoyennes ? ...

qui existe en Suisse allemande 196 cinémas, au Tessin 23, et en Suisse romande 114, ceci sans tenir compte des localités qui font usage à tour de rôle des appareils ? ...

que les villes qui possèdent le plus grand nombre de ces lieux de représentation relativement au chiffre de leur population sont, dans l'ordre suivant : Biel (97,5 %), La Chaux-de-Fonds (95 %), Lausanne (76 %), Genève (75 %); puis, passablement en arrière, Lucerne (59 %), Bâle (51 %), Zurich (50 %), Saint-Gall (39 %), Winterthour (33 %), et pour finir Berne (32 %), soit presque la moitié des chiffres de Lausanne et Genève.

On se demandera pourquoi la proportion est tellement plus forte pour la Suisse romande ? par exemple pourquoi Genève possède 20 cinémas, alors que Bâle, dont la population est à peu près la même, n'en compte que 15 ? et pourquoi Berne n'en a que 8 et Biel 6 ? Peut-être s'en trouvera-t-il parmi nos lecteurs que ce problème de psychologie nationale intéressera, et dont nous serons heureuse de recevoir les solutions proposées.

(D'après les chiffres publiés pour 1942 par le journal « Foyer pour tous ».)

le choix pour toutes les bourses

Buisson-Paisant

3, rue du Rhône - Genève

GRANDE MAISON DE BLANC - NOUVEAUTÉS

Au Bébé
Vevey
Rue d'Italie
M. Gobet.

Maison spéciale de
LAINES et tous tricots
main

Sous-vêtements
dames et enfants

le temps de commencer l'œuvre à laquelle elle s'était consacrée avec tant de dévouement et de savoir-faire.

La nouvelle institution comprendra, avec une école d'infirmières, une clinique médicale, un laboratoire de recherches, une bibliothèque aussi bien pour les professeurs et les élèves que pour les malades, et un service itinérant destiné aux malades des villages lointains. En plus des services incalculables qu'elle rendra à la population, elle permettra de faire des études précieuses sur les maladies tropicales.

Le rétablissement des maisons de tolérance en Roumanie

Un décret-loi paru au *Monitorul Oficial* du 11 septembre dernier rétablit les maisons de

traités, et spécialisée dans les soins des malades de femmes. Le prof. Hergott lui a attribué l'invention de la périnéoraphie (opération chirurgicale très délicate, qui répare la déchirure du périnée, aux parties génitales). Elle écrit ses mémoires et l'on conserve dans des bibliothèques italiennes plusieurs exemplaires manuscrits de ce livre. Dans cet ouvrage, docte et curieux, il y a plusieurs recettes pour la préparation de parfums et de teintures, et d'après ce que Trotula nous dit de ses expériences médicales, nous pouvons nous faire une idée exacte des connaissances de cette époque en matière d'obstétrique.

D'autres noms de doctoresse de Salerne nous sont parvenus. L'une d'elles fut célèbre comme chirurgienne, deux siècles plus tard. Un document de l'époque fait état de la permission d'exercer la profession de médecin accordée à la femme de Matteo di Romana, appelée Françoise. Avec la décadence de l'Ecole de Salerne qui, au XIV^e siècle, avait perdu toute son importance, il n'est plus trace de femmes médecins. Du moins nous n'avons pas aucun document prouvant l'inscription de femmes comme élèves médecins.

...Les universités, qui n'établissent plus aucune différence de sexe entre leurs inscrits, ne font donc aujourd'hui que retourner à l'antique et sage tradition de la plus grande des écoles de médecine.

Un Bureau de conseils pour l'achat de meubles et de tressus à Bâle

La Commission féminine bâloise pour les questions économiques (*Basel Frauenkommission für Wirtschaftsfragen*), organisée au début de la guerre, s'est beaucoup occupée de l'aide aux familles de mobilisés, comme le firent des organisations privées dans de nombreux cantons, avant que fussent créées les diverses caisses de compensation et d'allocations pour les mobilisés. Pendant que la Commission se livrait à cette activité particulière, elle constata que de nombreuses familles de mobilisés se trouvaient brusquement dans la gêne, parce qu'elles avaient contracté des obligations que les secours qu'elles recevaient — suffisants pour les frais de location et les dépenses quotidiennes indispensables — ne pouvaient couvrir. La majorité des dettes dans lesquelles se virent ainsi plongés bon nombre de ménages provenaient d'achats à tempérance. La Commission fut ainsi amenée à étudier l'ensemble des problèmes touchant les achats à tempérance, le budget familial et l'acquisition d'un tressus modeste ; le résultat de ces études fut la création, au début de l'année 1943, d'un Office de consultation pour l'achat de meubles et de tressus.

La tâche de cet Office consiste surtout à conseiller les gens avant qu'ils se décident à un achat inconsidéré qui les chargerait d'obligations auxquelles ils ne pourraient faire face par la suite. Les achats discutés sont envisagés du triple point de vue esthétique, technique et économique. La question du beau ne peut sans doute être envisagée et résolue de la même manière pour tous, mais il existe certains principes généraux qu'il est parfaitement possible de faire connaître et certaines fautes de goût qu'il est possible d'éviter. Les gravures qui sont montrées au cours de la séance ne portent pas le nom du fabricant, afin d'éviter toute propagande commerciale pour l'une ou l'autre fabrique. Une dérogation à cette règle n'est faite que si quelqu'un est décidé fermement à un achat déterminé, immédiatement après avoir vu les gravures de l'Office. On suggère